

RENTRÉE 2022 UN VRAI PROGRAMME POUR BOUSSILLER L'ÉCOLE

Toujours pas de professeurs mais P. Ndiaye annonce la casse des garanties statutaires

Le ministre Ndiaye, à l'instar de son prédécesseur qui informait la presse avant les personnels et les organisations syndicales, annonce ses intentions le weekend, dans le Parisien, et il confirme qu'il n'entend céder à aucune revendication des personnels. Pire, il remet en cause les droits fondamentaux, comme le droit à congé maladie.

DES « MARSEILLE EN GRAND » PARTOUT : TERRITORIALISATION DE L'ÉCOLE, AUTONOMIE RENFORCÉE, CASSE DU STATUT

La circulaire de rentrée ne dit pas moins en affirmant « Dans la continuité de l'expérimentation marseillaise et en vue d'en généraliser progressivement la méthode, le ministère met en place un dispositif d'appui aux innovations locales ». Et le ministre d'affirmer que Marseille est un point d'appui au CTM du 28 juin ! Recrutement local, projets locaux, et demain salaires locaux. Où est l'instruction dispensée à égalité sur tout le territoire ? Que vaut un statut national de fonctionnaire d'Etat négocié localement ?

LE JOB DATING ASSUMÉ FACE À LA PÉNURIE DE PROFESSEURS

« La prochaine rentrée intervient dans un contexte délicat de tensions à propos du recrutement. Des mesures ont été prises pour y remédier et répondre aux enjeux les plus immédiats » est-il affirmé dans la circulaire de rentrée 2022. Les mesures prises, c'est la généralisation du recrutement en 30 minutes. Toutes les disciplines sont en tension malgré les dénégations du ministère. Il manque des postes partout. Certains établissements n'ont que la moitié des moyens alloués pour chaque classe. Le ministère veut-il une nouvelle organisation des cours : le matin seulement pour une classe, cours pour une autre classe l'après-midi ?

Le gouvernement est responsable de cette situation en décrétant que le M2 doit être acquis pour passer le concours, en laissant les stagiaires à 10% au-dessus du SMIC. Il est responsable car il a fait de la contractualisation la règle de recrutement dans la Fonction publique. Il faut en finir avec le titulaire qui coûte trop cher. Mais le ministre reste droit dans ses bottes en affirmant « qu'il s'agit d'un problème conjoncturel » !

SALAIRES : + 3,5 % D'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE : TRÈS INSUFFISANT POUR COMPENSER LES PERTES SUBIES DEPUIS 20 ANS ET L'INFLATION GALOPANTE

La promesse électorale d'augmenter les salaires des fonctionnaires accouche finalement d'une augmentation de + 3,5 % ... avec une clause de revoyure à l'automne. Le ministre Guerini ouvrira dès septembre des groupes de travail sur les grilles, les salaires, mais dans un cadre bien défini, celui de « mieux reconnaître et valoriser les filières professionnelles, les métiers et les

responsabilités », « mieux récompenser l'engagement individuel et collectif » avec « la reconnaissance de l'engagement » via des « accélérateurs de carrière » et des « leviers managériaux ». Sous couvert d'augmenter les enseignants, le ministre Ndiaye entend, de son côté, mettre en place « une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles ». Ce dispositif, similaire aux IMP du décret Hamon de 2014 contre lequel FO a voté, doit se traduire pour les enseignants par l'instauration de tâches supplémentaires. Ce dispositif a aussi été envisagé par le Grenelle de J-M Blanquer auquel FO n'a pas participé. Pour FO, il s'agit une nouvelle fois d'alourdir les missions des enseignants en échange d'indemnités pour « augmenter le pouvoir d'achat ».

LE MINISTRE REMET EN CAUSE LES CONGÉS MALADIE ET VEUT INSTAURER LES FORMATIONS LE MERCREDI APRÈS-MIDI

Le ministre Ndiaye, pour pallier au manque de professeurs, voudrait par exemple « qu'une absence du professeur d'histoire-géographie soit compensée par son collègue, disons de français ». Ce dernier aurait à prendre, au pied levé, les élèves de son collègue en congé maladie pour faire avec eux une « double dose de français » et « quand le collègue d'histoire-géo reviendra, il compensera en prenant sur les heures de français ». Dès la rentrée, chaque jour les professeurs prendraient ainsi connaissance des classes qu'ils auront dans la journée via leur logiciel d'emploi du temps sans même pouvoir préparer leurs cours. Le ministre entend remettre en cause les absences réglementaires des professeurs et n'apporte en réalité aucune solution au manque de postes dans les collèges et les lycées. Le ministre interdirait également les formations sur le temps d'enseignement pour les placer le mercredi après-midi.

Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO hors de question de participer à la mise en place de la déréglementation généralisée. Des mesures d'urgence doivent être prises :

- ▶ concours exceptionnels à bac+3
- ▶ augmentation du point d'indice à hauteur de 25 % pour faire face à l'inflation galopante
- ▶ abrogation des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup
- ▶ Aucune remise en cause des droits, les projets du ministre ne doivent pas voir le jour

En cette fin d'année de nombreux rassemblements à l'initiative de FO ont lieu. D'ores et déjà, des syndicats départementaux du SNFOLC déposent des préavis de grève pour septembre et appellent à se réunir dès la pré-rentrée. Un préavis de grève national est déposé.